



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 213 - 22 janvier 2012

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Manifestation nationale le 27 janvier - Page 1
- 2 - Mariage pour tous et toutes... ou pas... - Communiqué MMF - Page 2
- 3 - Nous exigeons l'égalité, ni plus, ni moins. Nous ne transigerons pas - Gouines comme un camion
- 3Bis - Le 19 janvier : toutes et tous dans la rue pour l'égalité des droits ! - L'équipe de La Lune
- 4 - Pinar Selek - 4^{ème} procès le 24 janvier à Istanbul : Solidarité ! - Page 4
- 5 - Le 24 janvier, Pinar Selek doit être définitivement acquittée ! - Communiqué MMF - Page 4
- 6 - Assassinat des femmes kurdes - Déclaration MMF Inter - Page 5
- 6Bis - Des experts de l'ONU demandent des garanties pour l'avancement des droits des femmes en Tunisie - Page 5
- 7 - La pilule dure à avaler - ANCIC - Page 6
- 8 - Le Planning Familial de l'Isère est en danger ! Rassemblements Grenoble et Eybens - Page 7
- 9 - « Mariage pour tous », quelle égalité ? - Groupe LOCs - Page 7
- 10 - Pour le droit au mariage des lesbiennes et des gays - CCIBE - Page 8
- 11 - Mariage et droits propres, une alliance problématique !! - Marie Josèphe Devillers - CQFD Fierté Lesbienne - Page 9
- 12 - « De la revendication du mariage à celle des droits propres : la recherche d'autonomie - Atelier citoyenneté - Maison des Femmes - Page 11
- 13 - Non à l'amplification de la mobilisation anti-égalité - l'égalité des droits n'est qu'une étape vers l'abolition du patriarcat ! - Christine Le Doaré - Page 11
- 14 - Au delà du mariage - Jeanine, Pavillon Noir, 13 janvier 2013 - Page 13
- 15 - Mariage pour tous, les femmes vont se réveiller avec une "sacrée" gueule de bois - Christine Pedotti, intellectuelle catholique, co-fondatrice du Comité de la Jupe - Page 14
- 16 - Le principe d'égalité devant l'impôt... inégalement mobilisé - Christiane Marty - Membre de la Fondation Copernic - Page 15
- 17 - Après la burqa pour femmes, voici les œillères pour hommes ! - GQ magazine - Page 17
- 18 - Halte aux expulsions ! Régularisation ! - Organisation de Femmes Egalité - Page 17
- 19 - Rencontre-débat sur les Mariages forcés - Maison des Femmes de Paris - Page 18
- 20 - Débat « Un siècle des femmes en France » - Page 18

MOBILISATIONS

- 1 - Manifestation nationale le 27 janvier

MANIFESTATION NATIONALE
Pour l'égalité des droits
27 janvier - 14h - Denfert-Rochereau

Cortège Féministe

Derrière la banderole « Féministes contre l'ordre moral »

Rendez-vous : 54 Bld St Jacques

2 - Mariage pour tous et toutes... ou pas... - Communiqué MMF

La droite ne s'y trompe pas : accepter le mariage pour les couples homosexuels, c'est accepter que l'hétérosexualité n'est plus la seule référence, c'est faire rentrer l'homosexualité dans la « normalité sociale », c'est faire une brèche dans la solide et millénaire institution patriarcale qu'est le mariage.

Pour nous, féministes de la MMF, il s'agit avant tout d'égalité des droits et des libertés. Le droit de me marier ou pas, en fonction de mes choix, de mes besoins affectifs, de mes valeurs, de ma situation, etc. Le droit d'avoir des enfants ou pas, en fonction de moi-même et du couple que je forme, si c'est le cas. Il s'agit donc du droit et de la liberté de choisir ma vie, sans discriminations, quel que soit mon mode de vie, hétéro ou homo.

Scinder la loi en deux parties, d'une part le mariage et d'autre part la parentalité, c'est donner encore plus d'espace médiatique à l'extrême droite et à l'intégrisme catholique qui saisissent cette opportunité pour valoriser leur étendard d'idées réactionnaires.

Les questions économiques sont essentielles et les choix de vie de chacun-ne ne doivent pas permettre des discriminations telles que celles vécues par les couples homosexuels. Le non droit à la Sécurité sociale du conjoint, les héritages, les permis de séjour, etc.

Même si, pour beaucoup d'entre nous, le mariage est une institution qui ne correspond pas à nos valeurs et que nous avons souvent reconnu comme un des hauts lieux de l'oppression des femmes, nous considérons que les libertés sont essentielles et que cela ne peut se négocier.

Mais, si nous sommes entièrement investies dans la défense des droits et des libertés, nous sommes également très impliquées dans la lutte contre l'utilisation du corps des femmes à des fins commerciales. Ce positionnement très ferme nous amène à refuser la Gestion de la grossesse par autrui - GPA - autrement dit la location du ventre des femmes en contrepartie financière.

Nous revendiquons :

- Le droit pour toutes et tous de se marier ou non ;
- L'accès à l'adoption pour les couples - mariés ou non - de même sexe ;
- La prise en compte des diverses réalités homoparentales ; la reconnaissance de la filiation qui en découle ;
- L'accès à la Procréation Médicalement Assistée pour toutes, mariées ou non, y compris les couples de lesbiennes ;
- Une véritable politique contre l'homophobie ; éducation sexuelle à toutes les formes de sexualité ;
- l'inclusion des dites phobies dans les délits de harcèlement moral ;
- Des centres d'accueil pour les personnes en rupture familiale, y compris les LGBT.

3 - Nous exigeons l'égalité, ni plus, ni moins. Nous ne transigerons pas - Gouines comme un camion

Ce week-end, Bruno Le Roux, Président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et Najat Vallaud-Belkacem, Ministre du Droit des femmes et porte-parole du gouvernement, ont évoqué la possibilité que le PS renonce à l'amendement sur la procréation médicalement assistée, motif pris d'une hypothétique et vaste réforme du droit de la famille devant intervenir en mars prochain. Or, ce projet de réforme promet de traiter divers sujets comme l'accès aux origines, sujet de bioéthique débattu depuis de nombreuses années et sans rapport avec la question particulière de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes telle qu'elle existe d'ores et déjà aujourd'hui en droit français au profit des couples hétéro. Nul doute que l'hypothétique et injustifié report de cette partie de la réforme à une autre loi ne tend en réalité qu'à abandonner l'ouverture de la PMA aux couples de femmes.

Pas d'égalité des droits sans : Gouine comme un camion, qui se bat activement pour défendre le droit des lesbiennes et contre toutes les formes de sexisme, s'insurge contre l'abandon de cet amendement qui s'inscrit pourtant dans un combat pour l'égalité des droits. Nous refusons que cette égalité soit aujourd'hui bafouée et noyée dans un débat qui ne concerne pas spécifiquement les couples de même sexe mais plus largement les couples hétérosexuels ayant déjà eu accès à la PMA avec donneur anonyme.

Gouine comme un camion appelle donc toutes et tous les féministes à se rallier et à s'unir pour que ce point capital de la réforme qui touche au droit élémentaire des femmes à disposer librement de leur corps ne soit pas remis à plus tard et soutient qu'il a toute sa place dans l'actuel projet de réforme du gouvernement sur le mariage et l'adoption.

Ce projet tend en effet à consacrer enfin, et après des années de discrimination, l'égalité en droit entre couples hétérosexuels et couples homosexuels. Or, aujourd'hui les couples hétérosexuels disposent du droit de se pacser, de se marier, d'adopter et d'avoir recours à la procréation médicalement assistée, c'est-à-dire concrètement qu'une femme en couple avec un homme peut se faire inséminer et ainsi procréer sans rapport charnel avec son conjoint grâce au sperme d'un donneur anonyme. Refuser le même droit à une femme en couple avec une autre femme c'est consacrer spécifiquement une discrimination à l'encontre des lesbiennes. L'égalité des couples que prétend porter l'actuel projet de réforme impose d'ouvrir exactement le même droit aux femmes, qu'elles soient en couple avec un homme ou avec une femme. Comment comprendre cette grossière discrimination à l'encontre des couples de femmes que le gouvernement s'apprête à instituer à l'occasion d'une réforme pour l'égalité ? C'est peut être que notre société est encore plus sexiste qu'elle est homophobe.

Contraception, IVG, PMA, même combat : L'ouverture de la PMA aux couples de femmes s'inscrit dans les combats menés pour le droit des femmes. En renonçant à l'amendement, l'on contraint les femmes décidées à recourir à la PMA à le faire illégalement dans des conditions parfois extrêmement dangereuses pour leur santé : les hormones pris sans indication, ni suivi médical sont sources de cancer, de syndromes d'hyperstimulation ovarienne extrêmement douloureux entre autres nombreux problèmes de santé dont on ne parle pas. Les avortées d'hier sont les inséminées d'aujourd'hui. Ne laissons pas les femmes qui entendent librement disposer de leur corps et de leur appareil reproductif dans l'illégalité. Ce combat n'est pas seulement un combat de lesbiennes c'est un combat de toutes les femmes pour défendre leur liberté et leur indépendance. Nous exigeons du gouvernement qu'il ne sacrifie pas notre droit fondamental à l'égalité par manque de courage politique et nous demandons à être reçues par Najat Vallaud-Belkacem pour que ne soit pas instituée légalement une discrimination à l'encontre des lesbiennes, donc des femmes.

3Bis - Le 19 janvier : toutes et tous dans la rue pour l'égalité des droits ! - L'équipe de La Lune

Le 13 janvier entre 350 000 et 800 000 personnes sont descendues dans les rues de Paris pour manifester publiquement leur désaccord concernant l'égalité des droits entre homos et hétéros. En s'opposant au projet de loi permettant aux couples homosexuels de se marier et d'accéder légalement à la parentalité, c'est leur homophobie qu'ils et elles manifestent sous couvert de « protection des droits de l'enfant ». En effet, depuis maintenant quelques semaines, les anti-égalitaristes brandissent l'étendard de l'enfant pour justifier leur haine à l'égard des personnes LGBTI, affirmant que seuls les couples hétérosexuels seraient à même d'élever un enfant. C'est sans compter les nombreux témoignages et revendications des enfants, jeunes adultes ou adultes élevés aujourd'hui ou ayant été élevés dans des familles homoparentales ou dans des familles ne correspondant pas à « l'idéal » imposé par la société patriarcale et hétéronormative. En effet, aujourd'hui dans ces manifestations aux couleurs de la droite et de l'extrême-droite, les paroles

de ces enfants de ces familles non-reconnues légalement sont niées, et leur soit disant préoccupation du droit de l'enfant n'est qu'un leurre pour cacher leur véritable crainte : celle d'une possible transformation de la société patriarcale. En effet, en affirmant que deux pères et deux mères sont à même d'élever des enfants nous remettons en question les fondements même de la société patriarcale qui se base sur la répartition genrée des places et des fonctions des hommes et des femmes dans la société.

Ce que veulent les anti-égalitaristes c'est la protection et l'assurance que l'éducation des enfants, la domesticité et le privé restent du domaine des femmes et le travail et la vie publique soient accaparés par les hommes. Ils et elles ne veulent surtout pas que ces « valeurs » réactionnaires qui soumettent et oppriment les femmes soient remises en cause. Par notre mobilisation, nous affirmons qu'une autre société est possible.

Le gouvernement a affirmé que, malgré la forte mobilisation des anti-égalitaristes, aucun recul sur la loi n'est envisagé. Cependant, rien n'est gagné et il nous faut nous réapproprier la rue le 19 en régions et le 27 à Paris pour montrer notre détermination à accéder enfin aux mêmes droits civiques que les hétérosexuel-le-s et pour ne pas laisser le champ libre aux homophobes.

4 - Pinar Selek - 4^{ème} procès le 24 janvier à Istanbul : Solidarité !

Le 24 janvier 2013, une nouvelle audience du procès de Pinar Selek, sociologue féministe turque, se tiendra à Istanbul. A l'audience du 13 décembre dernier, les juges de la 12^{ème} cour pénale d'Istanbul étaient prêts à condamner Pinar Selek, malgré 3 acquittements prononcés par cette même cour en 2006, 2008 et 2011. Les avocats ayant plaidé l'illégalité de la procédure et demandé le dessaisissement de la cour, le verdict qui la condamnerait à une peine de prison à perpétuité n'a pu être prononcé. L'audience du 24 janvier est une étape décisive et une délégation Européenne massive se rendra à Istanbul. Une trentaine de personnes viendront de Marseille, Paris et Strasbourg pour représenter une France solidaire avec les combats de Pinar Selek. Parmi elles, des avocats, des écrivains, des journalistes, des élus, des représentants de l'Université et de la ville de Strasbourg (adjointe au maire), des chercheurs en sociologie (Association Française de Sociologie), des militants politiques et syndicaux (Front de Gauche, CGT, NPA, EELV, ATTAC, SNESUP-FSU, PS), des responsables associatifs (Marche Mondiale des Femmes, Maison des Femmes de Paris, La Lune, La Cimade, Strasbourg-Méditerranée, l'ASTU) et des observateurs mandatés par la FIDH et France Libertés-Fondation Danielle-Mitterrand. Le massacre de 3 femmes kurdes à Paris le 9 Janvier 2013 montre que ceux qui veulent la guerre sont acharnés et voudraient décourager tous les efforts de paix. Mais comme Pinar Selek nous croyons à la solidarité internationale. A ses côtés, nous voulons construire un monde de paix et de justice pour toutes et tous. Avec elle, nous continuons à résister contre l'acharnement juridique et politique qui voudrait la faire taire. Pinar Selek n'est pas seule ! Le comité de Solidarité avec Pinar Selek en France.

5 - Le 24 janvier, Pinar Selek doit être définitivement acquittée ! - Communiqué MMF

Malgré déjà 3 acquittements, en 2006, 2008 et 2011, Pinar Selek passera de nouveau en procès ce 24 janvier 2013. Devant cet acharnement juridique et en solidarité active, la Coordination Française de la Marche Mondiale des Femmes a décidé de se joindre à la délégation française qui se rendra à Istanbul en y déléguant une de ces militantes.

Parce que nous savons que Pinar Selek est innocente de ce qui lui est reproché et que la justice turque l'a acté par 3 fois, nous espérons que le 24 janvier sera le dernier acte de ce procès interminable et scandaleux par un acquittement définitif.

Vigilance et solidarité !

INTERNATIONAL

6 - Assassinat des femmes kurdes - Déclaration du Comité International de la Marche Mondiale des Femmes

Au moment même où nous vous envoyons ce message, les funérailles des trois femmes kurdes : Sakine Cansiz, co-fondatrice du PKK (Parti des travailleuses du Kurdistan), Fidan Dogan, représentant du KNK (Congrès National du Kurdistan) et l'activiste Leyla Soylemez. Le 9 janvier, elles ont été retrouvées exécutées, une balle dans la nuque, dans le siège du bureau d'Information Kurde à Paris en France, pays où elles vivaient exilées. Ces trois femmes portent le visage et le nom de toutes les femmes anonymes qui luttent pour l'indépendance du peuple kurde.

L'exécution de ces trois femmes, effectuée de façon très professionnelle, a lieu au moment où l'État Turc et Abdullah Ocalan, leader du PKK, incarcéré depuis 1999, renouvèlent les dialogues pour démarrer un processus de paix et mettre ainsi fin à une guerre non déclarée où plus de 40 000 kurdes ont été exécutés depuis 1984. Parmi les conditions imposées par le PKK pour instaurer ces conversations, il y a la reconnaissance de la part de l'État Turc des droits politiques et culturels du peuple kurde et l'amélioration des conditions de détention d'Abdullah Ocalan, en isolement complet depuis 15 ans.

Pour nous, il est bien clair que l'extermination des femmes qui luttent pour les droits de leur peuple ne bénéficie qu'à l'État oppresseur et à ses alliés. Nos camarades kurdes nous disent que le gouvernement Turc déclare ouvertement que " les opérations de sécurité et les négociations se poursuivront". Elles dénoncent aussi qu'un attentat pareil ne peut avoir lieu sans la complicité du parti au pouvoir, Justice et Développement (AKP dans l'acronyme original), de l'État français et des autres États européens.

Pendant que le gouvernement Turc prononce un discours de négociation de la paix, il met en place une politique de disparition physique des leaders de la résistance - comme Sakiné, connue pour sa lutte contre la torture dans la prison de Diyarbakir à l'époque de la dictature militaire - et de l'incarcération d'hommes et de femmes syndicalistes, parlementaires, défenseurs des droits humains, journalistes comme Pinak Selek et des camarades du KESK (Confédération des Syndicats de Fonctionnaires de Turquie), que nous avons suivi ces dernières années.

Nous, Marche Mondiale des Femmes, condamnons ce crime, le dénonçons comme une grave atteinte à la paix et la lutte pour la liberté et déclarons notre solidarité avec les femmes et le peuple kurde. Le 12 janvier, nous avons rejoint la grande manifestation des manifestant-es kurdes présent-es à Paris, en provenance de différents lieux d'Europe, afin de d'exiger des autorités françaises une investigation exhaustive et le signalement des responsables de ces exterminations.

Nous sommes aussi dans les rues de Turquie pour accompagner nos camarades kurdes qui affirment que l'expérience et la mémoire de ces martyres seront nos guides dans ce chemin de résistance vers la liberté : "la peine et la douleur ne nous arrêteront pas, au contraire, elles renforcent notre volonté et notre détermination qui nous conduiront à la victoire".

Nous partageons avec vous les déclarations de nos camarades du mouvement Démocratique de Femmes Libres (DOKH, en anglais) - groupe de femmes kurdes qui intègre la MMF en Turquie ; de la MMF en France (en français) et l'article écrit par une camarade de la MMF de Galice (en galicien). En solidarité et luttes féministes.

6Bis - Des experts de l'ONU demandent des garanties pour l'avancement des droits des femmes en Tunisie - 14 janvier

Le Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination contre les femmes dans la législation et dans la pratique a appelé lundi la Tunisie à inscrire des dispositions plus vigoureuses dans la nouvelle Constitution afin de lutter contre les inégalités entre hommes et femmes afin d'accélérer la pleine participation des femmes à la vie sociale. « Bien que l'égalité entre hommes et femmes soit reconnue, l'interdiction de la discrimination, y compris sur la base du sexe, n'est pas articulée

dans le deuxième projet de la nouvelle Constitution, qui pêche également par manque de dispositions sur le droit à un recours », a déclaré la Présidente du Groupe de travail, Kamala Chandrakirana, au terme d'une mission de cinq jours en Tunisie. La nouvelle Constitution est considérée comme un moyen de remédier à des injustices et des inégalités du passé, de garantir les gains existants et de faire progresser la justice, la démocratie et les droits de l'homme, y compris les droits des femmes en Tunisie. Cependant, le projet de texte à l'étude ne parvient pas à se conformer aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme que la Tunisie s'est pourtant engagée à respecter. En outre, ce projet omet de mentionner l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme, qui sont cruciaux pour s'assurer que les futures réformes ne menaceront pas les gains législatifs, en particulier ceux des droits des femmes. Représenté par Mmes Chandrakirana et Eleonora Zielinska, le Groupe de travail s'inquiète aussi que ce projet ne précise pas les sphères de la vie dans lesquelles le droit à l'égalité est garanti ; publique et privée. En ce qui concerne les droits des femmes spécifiquement, il n'y a aucune précision quant aux différents droits auxquelles elles peuvent prétendre, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels.

Les deux expertes ont donc recommandé que la Constitution prévoie l'adoption de mesures temporaires spéciales visant à accélérer la participation des femmes à toutes les sphères de la vie. Une telle inclusion aurait aussi l'avantage de clarifier la nouvelle disposition sur l'égalité des chances entre hommes et femmes. « Les femmes rurales doivent faire partie intégrante des réformes historiques que connaît le pays. Quotidiennement, les femmes rurales travaillent à l'extérieur comme travailleurs occasionnels dans l'agriculture ou en tant que domestiques dans des résidences privées, acceptant des conditions de travail déplorables et dégradantes, avec des salaires très bas ou sans rémunération aucune », ont déploré les deux expertes indépendantes de l'ONU. « Sans mesures spéciales pour répondre à la marginalisation de ces femmes, la Tunisie ne sera pas capable de réaliser pleinement ses propres aspirations révolutionnaires de dignité, liberté et justice », ont-elles prévenu. Le Groupe de travail encourage donc le gouvernement, au niveau central, régional et local, ainsi que les organisations de la société civile, à venir en aide à ces femmes qui doivent pouvoir devenir des citoyennes à part entière dotées du droit de participer pleinement à la politique et à la vie publique de leur pays.

7 - La pilule dure à avaler - ANCIC

Nous, professionnels de la contraception et de l'IVG réunis au sein de l'ANCIC Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de contraception, nous alarmons de la polémique actuelle autour de la pilule. Elle discrédite la contraception faisant oublier que la pilule a permis une amélioration de la santé et de l'espérance de vie des femmes depuis plusieurs décennies en diminuant le nombre de grossesses par femme.

Les femmes et les couples, inquiétés par les médias, en sont les premières victimes. Nous rappelons que les risques vasculaires sont encore plus élevés en cas de grossesse et qu'il n'y a aucune urgence à arrêter une pilule, dont la prescription a été faite par un professionnel qui a tenu compte des contre-indications à son usage.

Conformément aux recommandations des agences nationales de santé, nous rappelons également qu'il n'y a aucune justification médicale à prescrire en première intention des pilules de 3^{ème} et 4^{ème} génération et nous incitons les utilisatrices à consulter afin de modifier leur prescription pour d'autres types de pilule à moindre risque, ou pour une autre contraception, celle-ci ne se limitant pas seulement à la pilule.

La complexité du débat et le discrédit de certains médecins « leaders d'opinion » dénoncés dans la presse, aggrave la perte de confiance des utilisatrices de la pilule.

Si notre association dénonce la communication de l'industrie pharmaceutique qui s'apparente plus à

du marketing qu'à une information objective reposant sur des études scientifiques, elle n'a pas pour autant la volonté d'accuser nommément des médecins qui pour la plupart ont pensé apporter la contraception la plus adaptée à leurs patientes.

Il est du devoir des pouvoirs publics, en concertation avec les sociétés savantes et les organisations de médecins, de trouver les moyens d'assurer une formation des professionnels de santé totalement indépendante des firmes pharmaceutiques, afin de rétablir la confiance des patients envers les prescripteurs et de leur permettre un choix libre et éclairé de leur contraception.

L'ANCIC défend depuis sa création le droit à l'avortement et à la contraception pour tous et revendique la prise en charge à 100% de l'ensemble des moyens de contraception apportant un bénéfice validé par des études scientifiques indépendantes.

8 - Le Planning Familial de l'Isère est en danger ! Rassemblements Grenoble et Eybens

Le Conseil Général de l'Isère prévoit une baisse des subventions touchant plus de la moitié des Centres de Planification et d'Education Familiale gérés par le Planning Familial de l'Isère. Cette diminution entraînera irrévocablement une baisse du nombre d'heures travaillées avec, à terme, un risque de suppression de postes, voire la fermeture de Centres de Planification, comme par exemple celui d'Eybens. Ces activités relèvent pourtant de la compétence du département qui assure l'organisation et le financement des actions de planification et d'éducation familiale.

50 ans de lutes remises en question pour une sexualité sans contraintes sans violences, pour le droit de choisir, pour les droits des femmes ! Non aux baisses de subvention du Conseil Général de l'Isère ! Non aux suppressions de postes! Non aux réductions de personnel, qui accueillent et accompagnent, sur les questions des sexualités: contraception, avortement, IST/SIDA, violences, sexisme ordinaire, désir...

Rassemblement à Grenoble, les 23 et 25 janvier, place Félix Poulat, de 12h-19h

Rassemblement à Eybens, le 30 Janvier sur le parking de l'Espace Culturel Odyssée (jour de marché), de 9h30 à 12h

Soutenez-nous en signant notre pétition sur :

http://www.petitions24.net/non_aux_baisses_des_subventions_planning_familial_en_danger

Contact: Planning Familial de l'Isère, à Grenoble : secretariat@leplanningfamilial38.org

TEXTES

9 - « Mariage pour tous », quelle égalité ? - Groupe LOCs (Lesbiennes of Color) - 15/12/2012

Pour nous lesbiennes politiques, dissidentes, résistantes à l'ordre établi, solidaires et actrices de nos vies, l'occasion du débat est à saisir tant il nous pose question.

A l'occasion du projet de loi relatif au mariage pour tous, on a vu ressurgir l'Extrême droite, la Droite et tous les intégristes religieux confondus. Prenant d'assaut Médias et pavés pour nous imposer leur vision du couple "naturel". Tout comme s'est décomplexé un discours affichant des valeurs traditionalistes, homophobes, lesbophobes et transphobes.

Si nous combattons avec fermeté la sainte alliance (Extrême Droite, UMP, Civitas, et toutes les religions en France) lgbtphobes; pour autant nous nous permettons de ne pas nous réjouir de l'idée du mariage pour tous.

Alors comme ça le « mariage pour tous » équivaut « égalité pour tous » ? Le mariage gay une fois acquis, nous offrirait une société qui serait plus égalitaire, plus équitable et donc moins réactionnaire, moins raciste, moins sexiste, moins lesbophobe?

A qui bénéficiera l'égalité quand on sait que la France peine à combattre le sexisme et les différences de salaire à compétence égale entre les hommes et les femmes ? Quelle égalité quand

on voit l'impuissant face aux inégalités sociales et économiques, tardant à éradiquer le fossé entre les classes. Quelle égalité quand on continue à stigmatiser certaines populations? Quelle égalité quand les intégristes fondamentalistes font irruption dans le droit? Quelle égalité si le mariage gay entraîne la GPA, autre commercialisation des ventres de femmes pour fabriquer des enfants sur demande. Et dire que nous vivons dans un état de droit censé garantir l'égalité entre tous les sujets.

Le mariage même pour les personnes LGBTI, n'a rien de révolutionnaire!: En 1982 décriminalisation de l'homosexualité qui est un acquis social; en 2012, nous assistons à une régression, une normalisation de l'homosexualité? Nous nous méfions des revendications supposées émancipatrices et qui ne portent en leur sein qu'un copier-coller de l'ordre hétérosocial. Nous refusons encore et encore cette vision dogmatique qui se réfère encore et encore au code civil de Napoléon dont personne n'ignore son aversion pour le genre féminin.

Nous lesbiennes politiques, réinventons nos amours, nos relations, nos luttes, nos espaces pour que les femmes, les lesbiennes, et tous-tes les opprimé-e-s trouvent l'utopie de vivre en paix.

Pour nous lesbiennes politiques, la question d'une société ouverte et libre de tous privilèges masculins, abolie de toutes violences envers les femmes et les lesbiennes, reste une étape inconditionnelle avant de parler d'Égalité pour tous. Car tant que les sociétés patriarcales demeurent, nous refusons toute institutionnalisation de nos vies. Comme nous refusons la dictature de l'hétérosocialité, ses schémas, ses modèles et exigeons l'indépendance politique, affective, psychologique.

10 - Pour le droit au mariage des lesbiennes et des gays - CCIBEL - association lesbienne-féministe non mixte - janvier 2012

L'association Cibel revendique l'application du principe d'Égalité formulé dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme à tout-e citoyen-ne de France quelle que soit son orientation sexuelle. Les lesbiennes, gays et transsexuel-les doivent jouir de la liberté de se marier si elles-ils veulent sceller leur union conjugale et accéder à la parentalité. Partant du constat qu'il existe en France une diversité de familles (traditionnelle, mais aussi monoparentale, recomposée, ou homosexuelle), l'association Cibel milite en faveur d'une identité de droits entre les couples hétérosexuels et homosexuels."

Lorsque s'est posée la revendication du droit au mariage pour les couples homosexuels, la réponse de la gauche a été aussi courte que claire : « Les Français n'y sont pas prêts » ! A la place, on nous a donné un os à ronger : le PACS, et pour bien montrer que l'on ne faisait pas de discriminations, on l'a ouvert aussi aux couples hétérosexuels !

Changement d'ère (ou d'air), changement de siècle, le mariage homosexuel semble avoir le vent en poupe, actuellement, chez nos amis de gauche ! La droite se tâte. Livrons-nous tout d'abord à une comparaison sur le plan des droits entre les deux types de contrats civils existants : le mariage et le PACS. Certains droits sont identiques entre les couples mariés et les couples pacsés : Déclaration commune des revenus ; Exonération des droits de succession (cependant sous condition) ; Une des partenaires peut être l'ayant droit de l'autre pour l'assurance maladie ; Solidarité des dettes.

Mais il y a des différences en ce qui concerne le droit à l'adoption, la PMA, la pension de réversion, les droits de succession, l'acquisition de la nationalité et l'obtention d'un titre de séjour.

Plus précisément : Un couple Pacsé ne peut accomplir de démarche en vue d'adopter un enfant ; L'une des membres peut le faire à titre personnel, mais nous connaissons toutes les difficultés auxquelles elle s'expose et le fait qu'elle doit dissimuler sa situation de pacsée et d'homosexuelle ; La partenaire pacsée et veuve ne peut prétendre à la pension de réversion de sa partenaire, mais peut, par contre, prétendre à celle de son conjoint d'un précédent mariage ; Les droits de succession sont identiques à ceux des couples mariés, mais pour ce faire un testament est obligatoire, ce qui n'est pas le cas dans le mariage ; La partenaire pacsée étrangère peut obtenir la nationalité française au bout de 5 ans (contre 4 dans le mariage) à condition de justifier de son assimilation. Lorsque les partenaires sont mariés il n'y a rien à prouver ; Le PACS ne donne pas droit automatiquement à l'obtention de la carte de séjour - contrairement au mariage - il constitue juste un élément pris en compte.

Parmi les avantages du PACS figurent la rapidité, la facilité et la quasi gratuité en cas de rupture, comparé au mariage pour lequel il faut un divorce, procédure qui peut être longue et coûteuse. N'oublions pas non plus que les devoirs sont moindres : pas d'obligation alimentaire envers les ascendants et les descendants des partenaires.

Plaçons-nous maintenant sur le plan historique et symbolique. Il est intéressant de souligner que la racine latine du mot «mariage» vient de maris qui signifie mâle. A l'origine, ce contrat était conclu entre deux hommes : le père de la mariée et le futur époux, la femme n'y prenait aucune part. Elle avait un devoir : celui de faire des enfants qui deviendraient la propriété du mari. Il fut aussi un temps, à Rome, où le mariage était réservé à la classe dominante - l'aristocratie - et interdit aux étrangers, aux hommes libres ou affranchis.

L'Eglise, lorsque son pouvoir a été renforcé a imposé son ordre : un seul dieu, une seule église, un seul mariage. Elle a condamné l'inceste et les mariages entre consanguins. Au XIIème siècle, le consentement des époux est devenu obligatoire. Enfin, c'est après la Révolution que le changement le plus important s'est produit : le mariage devient un acte civil, le passage par l'Eglise n'est plus obligatoire.

Cependant, le mariage est resté jusqu'à une époque récente une institution phallogratique : le mari était le chef de la famille, il gérait les biens, choisissait le domicile, la femme lui devait soumission et obéissance etc. Ceci grâce à Napoléon qui l'a codifié en 1804 faisant des femmes des mineures, complètement dépendantes de leur mari après l'avoir été de leur père. Il a fallu presque deux siècles pour arriver à une égalité de droit... C'est à partir de 1965 que le droit de la famille a évolué et l'on peut dire que depuis 1985 les époux sont égaux en droits et en devoirs.

Si nous, lesbiennes-féministes de l'association CIBEL, revendiquons le droit au mariage, c'est dans le cadre de l'égalité des droits entre les couples quels qu'ils soient. Le PACS est un contrat comportant des avantages mais d'importantes lacunes. Pourquoi des règles différentes pour des personnes qui désirent s'unir par amour et autour d'un projet commun ? N'est-ce pas déroger aux valeurs d'Egalité qui sont celles de la République ?

Si nous, lesbiennes-féministes refusons le droit au mariage au motif qu'il implique de nous intégrer, nous perdons dans une société qui ne nous est pas encore totalement favorable, alors nos mères auraient dû refuser le droit de vote des femmes, acquis en 1944, parce que cela signifiait participer à cette société faite par les hommes pour les hommes ! Soyons réalistes et mesurons combien les droits acquis, grâce à nos luttes, ont modifié nos vies en banalisant le regard que « les autres » ont sur nous. N'est-il pas préférable d'être considérées comme des citoyennes à part entière ?

Nous l'avons vu, le mariage a évolué à travers les âges, le mariage homosexuel ne pourrait-il pas être le dernier de ses avatars ? Autoriser le mariage entre personnes du même sexe ne serait-il pas sa dernière mutation ? La procréation n'en serait pas le premier objectif, bien que donnant droit à l'adoption et à la PMA. Le mariage serait vidé de son fondement, c'est-à-dire : l'appropriation par les hommes "du fruit des entrailles" des femmes.

Le mariage homosexuel ou la grande subversion ? Une chose est sûre, il offre de cette institution un modèle égalitaire au plan symbolique car la hiérarchie ancestrale des genres - "premier sexe"/"deuxième sexe" - serait annulée de fait par l'union de partenaires de même sexe. Dans ce cas ne serait-il pas judicieux de changer le terme même de mariage ?

11 - Mariage et droits propres, une alliance problématique !! - Marie Josèphe Devillers. co-présidente de CQFD Fierté Lesbienne

Réflexion menée au sein de la CLF Coordination Lesbienne en France et présentée le 17 janvier 2013 au débat "mariage pour tous" (et toutes ? perdues de vue ?) » organisé par le CNDF.

La revendication du mariage nous a plongées dans un abîme de perplexité embarrassée car enfin, le mariage fut dénoncé comme le lieu de l'aliénation des femmes et de l'organisation de leur dépendance. Appuyer cette revendication aujourd'hui, n'est ce pas faire volte face ou bien le mariage est-il devenu à ce point honorable pour attirer ainsi les convoitises ?

Oui, dans une certaine mesure, le mariage civil d'aujourd'hui a changé essentiellement avec la disparition de la notion de chef de famille consécutive à la réforme du code civil de 1975 qui consacre désormais l'égalité entre époux. Eh oui, voilà bien l'une des retombées concrètes mais paradoxales du combat du mouvement des femmes pour l'égalité. N'oublions pas aussi que la revendication des formes successives d'union entre personnes de même sexe est née chez les gays,

et moindrement chez les lesbiennes, avec les années sida dans une recherche de solidarité à deux : continuer à vivre dans l'appartement commun au décès de l'un des membres du couple, officialiser une relation pour ne plus être évincé par la famille à la porte de l'hôpital ou de la morgue.

Aujourd'hui, il semble que ce soit la volonté d'intégration dans la société qui sous-tende cet intérêt pour le mariage. L'intégration passe par la reproduction et la filiation dans le contexte d'un couple officialisé mais aussi par le bénéfice de tous les avantages jusque là concédés aux couples hétérosexuels. (transmission patrimoniale, protection sociale, même si les autres contrats de conjugalité assurent en partie ces droits.)

En arrière plan se profile aussi l'idée que s'intégrer dans la société et sa norme la plus prégnante : la famille est un moyen de faire reculer l'homophobie et la lesbophobie. Si gays et lesbiennes sont devenus des « monsieur et madame tout le monde », il n'y aura plus ni violence ni discrimination à leur égard pense-t-on.

Les lesbiennes sont dans leur ensemble moins motivées par cette revendication, mais sans vouloir généraliser, on trouve il me semble plusieurs positions.

L'intégrationnisme décrite plus haut est surtout présent chez les jeunes lesbiennes. On comprend leur volonté de se faire une place dans une société qu'elles ne contestent pas vraiment. Et leur homosexualité se résume souvent à une question d'orientation sexuelle et moins à un positionnement politique dans la société.

Autre position : soutenir le mariage sans enthousiasme mais avec l'espoir que gays et lesbiennes feront craquer l'institution du mariage de l'intérieur en dynamitant la répartition jusque là quasi immuable des rôles sexués. Enfin la dernière position avec laquelle je me sens davantage en accord est de considérer cette revendication comme une revendication qu'à une autre époque on aurait appelée réformiste. Elle rattrape une inégalité entre couple de même sexe et couples hétérosexuels, mais elle n'améliore ni ne transforme réellement la société. Nous ne sommes en rien contre cette revendication mais, étant appuyée par tant et tant de groupes, nous avons toujours préféré nous positionner, non pas contre, mais au-delà de cette revendication. Nous ne doutons pas de son aboutissement. Les pays voisins y viennent les uns après les autres et les recommandations européennes vont toutes dans ce sens.

Que veut dire se positionner au-delà ? : Premier point, comme lesbiennes féministes politiques, nous motivons notre engagement non pas au nom d'une orientation sexuelle à intégrer au nombre des orientations sexuelle tolérées, mais au nom de l'égalité. Nous sommes pour une société égalitaire, solidaire et laïque et donc contre toutes les discriminations, ce qui conduit à en récuser les fondements patriarcaux et bien sûr capitalistes.

Il faut dire aussi que la manière dont on positionne aujourd'hui la revendication du mariage comme une revendication d'égalité est abusive. Il s'agit tout au plus d'égalité entre couples hétéro et de même sexe et uniquement sur le plan des droits civils, c'est-à-dire d'une extension catégorielle des droits civils. Ce faisant la dissymétrie des droits entre couples et personnes vivant de façon autonome (on dit célibataire) se cristallise. On voit bien que l'égalité ne saurait, pour nous, s'arrêter à l'égalité des droits ? Mais nous restons aussi sur notre faim dans la revendication d'égalité entre homme et femme, pourquoi faut-il prendre pour référence la situation du dominant. Faut-il vraiment égaler le dominant ?

Il faut donc nous mettre tout de suite dans la perspective de l'égalité réelle pour tout individu-e-. Aussi nous impliquons nous dans la réflexion sur l'individualisation des droits (droits propres). En effet, les droits civils, sociaux, fiscaux sont encore largement entachés de familialisme, considérant non pas l'individu, mais son statut familial, conjugal, de couple et rejetant les individus, mais surtout les femmes dans la dépendance. Revendiquer des droits propres, c'est-à-dire non liés à un statut, c'est revendiquer des droits universels pour tout individu-e-.

Or, pour les femmes et les lesbiennes l'accès à l'autonomie est la meilleure garantie de leur liberté

dans cette société. Indépendantes en partie économiquement des hommes, les lesbiennes ont cette culture de l'autonomie. Et pour aller plus loin, il nous faut aussi débusquer et contrer tout ce qui nous tire vers la dépendance.

Mais attention, en ce domaine, nous sommes prises en tenaille entre libéralisme, tentative de rétablir l'ordre moral, et néo patriarcat. La prudence s'impose. Le libéralisme est aussi un tenant de l'individualisation des droits, mais dans une logique très dépouillée : à chacun -e selon ses cotisations. C'est pourquoi une avancée vers des droits propres ne peut se faire que dans une logique de société solidaire... Les tenants de l'ordre moral bloquent les évolutions sociales et le néo-patriarcat réinvestit l'appropriation du corps de femmes avec la GPA et la banalisation du système prostitutionnel.

12 - « De la revendication du mariage à celle des droits propres : la recherche d'autonomie - Atelier citoyenneté - Maison des Femmes

Dans une société qui nous demande de nous comporter en individus responsables, le droit social (la sécurité sociale, le droit fiscal, nos impôts ...) nous considère selon notre statut : statut de couple, statut de veuve, statut de femme ou homme marié ou pacsé etc. Statut de cohabitant. Et pas comme une personne autonome !

Qu'est ce que les droits propres ? : J'ai cotisé personnellement pour ma retraite, pour la sécurité sociale. Je bénéficie donc de remboursements pour mes médicaments, je percevrai une retraite le moment venu. Le fait d'avoir cotisé me donne des droits, ce sont des droits propres. Je n'ai jamais cotisé, mais je bénéficie de la Sécurité sociale par le biais de mon conjoint ou de ma conjointe, de mon compagnon ou de ma compagne avec laquelle je suis pacsée. Ce ne sont pas des droits propres, mais des droits dérivés. Ils dérivent des droits propres d'une autre personne. La preuve que ce ne sont pas mes droits, c'est que si je divorce ou me dé-pacse, je ne suis plus remboursée puisque je perds alors la couverture de Sécu. C'est mon statut conjugal qui me faisait bénéficier de cet avantage. Or dans notre société où nous sommes appelées à nous comporter comme des citoyens et citoyennes autonomes, voilà qu'on ne nous considère plus du tout comme des individus mais par rapport à notre statut, à notre place dans une relation de couple.

C'est une situation très contradictoire. Pourquoi avons-nous été amenées à nous poser toutes ces questions, des questions qui concernent a priori les hétéros, nous autres lesbiennes, et lesbiennes féministes qui avons opté depuis longtemps pour l'autonomie et cherché par tous moyens à nous défaire de toute dépendance. C'est la question du mariage pour les homosexuels qui nous a conduites à nous poser toutes ces questions. Nous nous sentions très mal à l'aise face à cette revendication. Nous comprenions certes la démarche revendicative. Mais au travers de la revendication du mariage ou du pacs sont arrivées par exemple des revendications de pensions de reversion : « Je demande à bénéficier d'une retraite même si je n'ai pas cotisé, je le demande au nom de ma relation de couple avec telle personne ». Cette situation nous a interpellées : Comment et pourquoi revendiquer des droits en fonction d'un statut ? Comment et pourquoi se mettre dans le carcan de la dépendance vis-à-vis d'une autre personne ? Est-ce une revendication vers plus d'égalité ?

13 - Non à l'amplification de la mobilisation anti-égalité - l'égalité des droits n'est qu'une étape vers l'abolition du patriarcat ! - Christine Le Doaré

Vivement que la loi soit votée et le mariage ouvert aux couples, sans distinction de leur orientation sexuelle ! Vivement que l'adoption ne soit plus réservée aux seules personnes ou couples hétérosexuels et que les lesbiennes et les femmes célibataires aient accès à la PMA ! Parce que ce déballage indécent d'ignorance, de bêtise, de mépris et de haine, ça suffit ! Parce que l'égalité des droits n'est qu'une étape dans une société civilisée et que les vrais enjeux d'une société libérée du

système patriarcal sont ailleurs.

Nous sommes en 2013 et en France, république laïque où une large majorité est favorable à l'égalité des droits. Alors pourquoi amplifie-t-on à ce point la mobilisation des anti-égalités ? En Espagne, en Belgique (Monarchie catholique) et ailleurs, tout le monde n'était pas favorable à cette évolution ; des débats ont eu lieu, les opposants se sont exprimés, puis ils s'en sont remis à leurs députés. Depuis, aucun pays n'a eu à se plaindre de ce progrès et plus personne n'en parle. Alors, que se passe-t-il chez nous ?

Comme ailleurs, les religions du livre se déchirent, mais lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts patriarcaux, elles sont particulièrement zélées pour s'allier sur le dos de leurs boucs émissaires de toujours, les femmes, les lesbiennes et les gays. Circonstances aggravantes, en France, bien plus qu'ailleurs en Europe, les voix des religieux modérés et progressistes peinent à se faire entendre et c'est très préjudiciable. Les religieux, les plus intégristes d'entre eux en tête, sont à l'évidence responsables de toute cette violence homophobe et lesbophobe (surtout l'église catholique, en perte de vitesse et qui joue son va-tout). Mais les croyants progressistes devraient apprendre à s'exprimer plus vite, plus fort et plus nombreux. Pourquoi, par exemple, Christine Pedotti, intellectuelle catholique, co-fondatrice du Comité de la Jupe, a-t-elle mis autant de temps avant de publier un tel article sur la question (1). ?

Chez nous comme ailleurs, les partis politiques s'affrontent, mais en France, la droite a compris qu'elle pouvait effacer les dégâts du duel Copé-Fillon en récupérant la mobilisation qu'elle transforme en contestation contre le gouvernement Hollande. L'extrême droite quant à elle ne manque jamais une occasion d'enfoncer le clou et d'en découdre, ses milices fascistes en tête ! Mais le gouvernement Hollande a aussi sa part de responsabilité, il aurait facilement pu éviter de lourdes maladresses ; il aurait dû dès le début, choisir sa stratégie et s'y tenir, placer la PMA dans un autre texte ou pas, etc. Surtout, il aurait dû faire preuve de plus de courage politique plutôt que de devoir défendre sa loi, une fois les opposants organisés et galvanisés par des médias complaisants. Dans l'ensemble, nos députés ont très peu suivi l'audition du 12 décembre qui devait les éclairer sur l'application du texte en Europe ; ceci explique peut-être pourquoi les français se sentent obligés d'assurer le débat à leur façon ! Nos politiques portent une immense responsabilité dans ce débat honteux et qui nous ridiculise à l'étranger.

Les médias français depuis de nombreuses années n'ont plus les moyens de creuser leurs sujets. Ils privilégient les témoignages plus ou moins superficiels. Ils n'hésitent pas à harceler les représentants associatifs, non pas pour leur donner la parole (ce qu'ils ne font que rarement ou en situation de crise), mais pour qu'ils leur trouvent le témoin rêvé ! Ils vont parfois jusqu'à fabriquer la polémique s'ils considèrent que l'audience sera au rendez-vous ; de la même façon, ils minimisent voire ignorent les sujets qu'ils jugent peu vendeurs. Quand ils traitent une question, il leur faut toujours présenter des opposants, quitte à donner la parole à des personnes qui ne représentent qu'une pensée ou position ultra-minoritaire et déséquilibrer le débat. Les médias français ont donné une ampleur inégalée aux voix des homophobes, vous connaissez beaucoup de sujets de société qui donnent lieu à une couverture médiatique de cette ampleur ? La manifestation contre le mariage pour tous du 13 janvier a donné lieu à un suivi du cortège mètre par mètre, minute par minute, sur les chaînes TV et les radios, etc., et sans beaucoup d'analyse ni de commentaires critiques. Le journalisme spectacle dans toute sa splendeur, les mêmes que ceux qui se contentent de filmer les plumes dans le cul à la Marche des Fiertés, et même si les plumes c'est beau !

Allègrement manipulée par ces forces réactionnaires démagogiques, nourrie au journalisme-spectacle, une partie de la population française, peut-être aussi pour oublier la crise économique, se berce d'illusions et avale les mensonges les plus éhontés ! Elle fantasme à cœur joie sur la famille idéale, celle que personne n'a jamais vue ! Comme par enchantement, disparus les difficultés, les divorces, les violences conjugales, les maltraitements sur enfants, les viols, les incestes, etc. ! Papa,

maman, les petits et l'harmonie parfaite, ils veulent y croire ! Seulement voilà, ils savent bien, et pour cause, que la famille hétérosexuelle n'est pas si glorieuse, alors le plus sûr moyen, c'est encore de diaboliser l'autre, l'homosexuel-le qui forcément ne peut que faire pire ! Seulement voilà, l'autre, mis à part son orientation sexuelle, n'est en rien différent, ni pire, ni meilleur.

En France, il paraît que nous aimons le débat, oui, surtout quand il a lieu au « café du commerce » ou à la TV-gueuloir, quand il est irrespectueux, violent et qu'il ne mène à rien de bien constructif ! Il faudrait peut-être nous inspirer d'autres comportements avant de nous fossiliser dans nos traditions ? Il est amplement temps de se demander où sont passées les valeurs de notre république laïque, et à quelle égalité, fraternité-sororité, sa devise fait référence ? A l'évidence la mobilisation anti-égalité ne fera pas plier le gouvernement et la loi sera votée. Mais le bien mauvais débat français aura soulevé tant d'homophobie et de lesbophobie, on peut se demander si la célébration de cette victoire historique à venir, n'est pas déjà un peu gâchée.

L'égalité des droits n'est qu'une étape sur le chemin de l'abolition du patriarcat.

Alors, oui, vivement le vote de la loi, parce que non seulement nous allons devoir nous apaiser après tant de violences, mais pendant que nous nous acharnons à justifier l'adoption d'une légitime égalité des droits, nous disposons de moins de temps et d'énergie pour tout le reste ! En outre, si l'égalité des droits n'est pas négociable, défendre le mariage pour tous, c'est aussi défendre le mariage. Je sais bien que personne ne sera obligé-e de se marier et que tout le monde aura le choix, néanmoins, je l'avoue, je suis fatiguée de devoir, au nom de l'égalité des droits, défendre une institution conservatrice. Je ne suis, par exemple, pas favorable au système des aides sociales basées sur l'interdépendance du couple, je considère qu'une société moderne a remplacé ce système archaïque et sexiste en individualisant les aides et minimas sociaux. Les valeurs traditionnelles du mariage, du couple, de la famille avec l'enfant programmé, bien souvent prolongement de soi ou ciment du couple, programme prétendument indispensable au bonheur et surtout toute la pression sociale que ce schéma patriarcal impose, ne m'ont jamais convaincue. Ces modèles du couple et de la famille sont vitaux pour le système patriarcal constitué de rapports de pouvoir, ils génèrent des sociétés terrorisées de violences et ce ne sont pas quelques couples de même sexe mariés qui y changeront quelque chose. Les véritables enjeux et espoirs de changement sont ailleurs. L'égalité des droits est une étape incontournable dans une société civilisée, rien d'autre ; c'est déjà beaucoup, mais c'est tout.

14 - Au delà du mariage - Jeanine, Pavillon Noir, 13 janvier 2013

Sous la notion de mariage (et plus généralement d'union, qu'elle soit légalisée ou libre), se tapissent les fondements mêmes de la société étatiste et capitaliste actuelle : la domination et la propriété privée.

L'institution du mariage se définit ainsi traditionnellement et jusqu'à aujourd'hui en termes de transmission d'un capital (financier et génétique), de devoirs juridiques contraignants, de domination de la norme hétérosexuelle, de statuts réciproques de "l'homme", de "la femme", et de "l'enfant". Statuts non naturels mais culturels, organisant la domination masculine et adulte d'une part, et fondant d'autre part le fait inacceptable que les un-e-s (enfants, femmes) *appartiendraient exclusivement* à d'autres qui en seraient les propriétaires (l'homme adulte). La notion de famille implique ainsi la relégation des individus à un âge, notion éminemment culturelle, à un genre, notion elle aussi culturelle fondée sur l'aspect tout à fait bénin du sexe biologique, mais surdéterminant les rapports sociaux.

L'institution du mariage est l'une des plus anciennes institutions, consistant à limiter les possibles, à établir un contrôle social sur nos identités, nos désirs et nos sentiments, et à nous le faire intégrer dans notre intimité même, dans notre façon de concevoir et de juger le monde et les autres. Le mariage, ce dispositif central du patriarcat, est au cœur des rapports de hiérarchie (domination de

"la femme", domination de "l'enfant") et de privation (organisation de la propriété *privée*, des biens... *comme des personnes* !).

La revendication au "mariage pour tou-te-s" doit éviter l'écueil de légitimer ce que suppose cette institution : la domination sociale et la propriété privée... sous peine d'aboutir à un renforcement du dispositif bourgeois. L'abolition du mariage comme institution est une vieille proposition anarchiste, que nous partageons.

Mais comment aller vers cette abolition et vers le respect intégral des individus et leur libre association, dans une société où toute autonomie est détruite par le capital et l'Etat ? Où pour vivre leur amour, les individus atomisés, en manque de repères sociaux, éprouvent parfois le besoin de se jeter sur le mariage comme on se jetterait sur la planche d'un navire en naufrage ?

Peut-être en affirmant que, dans cette revendication d'un mariage pour tou-te-s, nous ne revendiquons pas l'institution du mariage ; mais que nous voulons au contraire en finir avec lui, le dynamiter dans ce qui le fonde, le vider à terme de toute son essence mortifère et sclérosante, pour le ranger un jour au placard des mauvais souvenirs.

Le débat actuel sur le mariage homo, la filiation, l'adoption et la procréation médicalement assistée peut être une chance de remettre en question la distinction et la hiérarchie moisiées entre "homme" et "femme", entre "hétérosexualité" et "homosexualité", "fidélité" et "infidélité", "adultes" et "enfants" (quelle affreuse prétention des individus "adultes" à vouloir disposer des individus "enfants", que ceux-ci soient issus de leurs gènes ou non, comme s'ils étaient les "leurs", leur propriété !). Toutes elles-mêmes des catégories factices et frustratrices, réduisant la richesse de la réalité vécue dans les rapports et les liens humains, qui se nouent et se dénouent.

Dans cette lutte encore longue et difficile pour éradiquer le mariage et la famille comme racines de la domination sociale et de la propriété privée, exclusive et excluante, nous ne sommes évidemment pas du côté des fachos ni des intégristes catholiques, musulmans et juifs, aux "arguments" puants, dissimulant leurs prétentions malsaines à maintenir des gens dans la relégation, derrière le fard d'un débat "citoyen".

Nous sommes du côté des individus que l'institution marginalise et réprime et que des sombres merdes agressent. Nous sommes solidaires avec leurs luttes, parce qu'à travers la conception traditionnelle du mariage, ces personnes sont réprimées et agressées par le même patriarcat, la même coercition légale et la même propriété privée qui nous oppriment aussi. Des personnes qui aiment des individus du même sexe biologique sont empêchées de pouvoir accéder à des pensions de réversion, d'adopter des enfants, de concevoir des enfants. Des enfants sont dans l'angoisse de se retrouver séparés des adultes qu'ils aiment et avec lesquels ils vivent. C'est inacceptable.

Oui au mariage pour tou-te-s... pour qu'un jour enfin il n'y ait plus de mariage pour enchaîner quiconque.

15 - Mariage pour tous, les femmes vont se réveiller avec une "sacrée" gueule de bois -
Christine Pedotti, intellectuelle catholique, co-fondatrice du Comité de la Jupe

J'aurai mis longtemps à comprendre pourquoi les différentes prises de positions des autorités religieuses sur le "mariage pour tous" me mettaient si mal à l'aise. C'est vrai, je ne suis pas homosexuelle, et pourtant, je ne pouvais vaincre le sentiment que c'était contre moi qu'on en avait. J'ai d'abord essayé de penser que ce n'était qu'un pur sentiment de solidarité ou même de compassion (souffrir avec), mais je devais à la simple honnêteté de constater, que c'était bien à titre personnel que j'éprouvais un tel malaise.

Ce qui m'a alerté définitivement, c'est l'allégresse avec laquelle le pape Benoît XVI a repris à son compte les arguments du Grand Rabbin Bernheim. Cette fois, j'avais la clé de compréhension qui me manquait et tout se mettait en ordre.

Pour le dire en quelques mots, c'était l'union sacrée des patriarcats qui s'exprimait là, cet antique

système de pouvoir masculin où les hommes ont la main sur le corps des femmes. En effet, à propos du mariage des personnes de même sexe, qu'entend-on, en une splendide unanimité de la part de nos différents responsables religieux, évêques, rabbins, imams? Une formidable ode à la différence, à l'altérité, à la complémentarité, ode chantée par des hommes qui, en leur système de pouvoir, n'accordent nulle place aux femmes.

Moi qui suis catholique, je sais comment la soi-disant beauté de l'altérité et la complémentarité sont gérées dans l'Église catholique. Le pouvoir est aux hommes, de droit divin, paraît-il, et le service aux femmes. Les hommes sont la référence, les femmes, la différence. Les femmes sont priées de demeurer là où Dieu et leur nature les ont mises, au service de leur famille, de leurs époux, de leurs enfants. Et l'on fait l'éloge de la tendresse des femmes, de leur don "naturel" pour le soin, afin de mieux les exclure du monde du pouvoir et de la décision, réservé à ceux qui sont par leur virilité les plus à même d'exercer au nom d'un Dieu, lui aussi très masculinisé, les responsabilités.

Évidemment, ce vieux discours patriarcal est difficile à porter dans le monde de la modernité occidentale où les femmes échappent à leur prétendue vocation naturelle de "vierge et mère" pour devenir, juge, flic, ministre, pilote d'avion, patronne des patrons... ce qui ne les empêche d'ailleurs pas d'être femmes, et éventuellement, si elles n'ont choisi, mère.

Récemment, on a cependant entendu ce discours s'exprimer à travers la vertueuse levée de boucliers autour de l'introduction d'une réflexion sur le genre dans les manuels des lycéens. Ah, le genre ! Nouvel épouvantail que brandissent nos bons évêques. Voilà que l'on enseignerait ceci aux enfants: ce que sont les hommes et les femmes ne tiendrait pas seulement à ce qu'ils ont dans le slip ou la culotte (c'est-à-dire à leur "nature") mais aussi à la façon dont ils sont modelés et éduqués par leur famille et leur société... "Ne pleure pas mon fils, tu n'es pas une fille!" Voilà sans doute une illustration de la différence naturelle des sexes et des genres. À moins qu'il ne faille dire: "Ne pleure pas mon fils, tu n'est pas une tapette..."?

Je vais à la conclusion: ce que défendent les hommes de religion dans cette affaire de mariage pour tous, ce n'est pas l'institution du mariage mais le patriarcat. S'ils défendent la différence des sexes, c'est pour mieux assigner les femmes à leur "ordre naturel", celui de la procréation, de la modestie et du silence. Et le pire, c'est que c'est au nom de la défense des enfants, que ces hommes de religion mobilisent les femmes dans un combat qui *in fine* est un combat contre elle-mêmes. La manœuvre est, d'un point de vue stratégique, admirable.

Femmes de toutes les religions, femmes catholiques, mes sœurs, nous allons nous réveiller avec une sacré gueule de bois!

Et vous, frères et sœurs, homosexuel-le-s, pardonnez-nous ce qu'au nom d'une vérité qu'ils prétendent anthropologique mais qui n'est que la défense de leur pouvoir, les hommes de religions disent de vous.

16 - Le principe d'égalité devant l'impôt... inégalement mobilisé - Christiane Marty - Membre de la Fondation Copernic - 7 janvier 2013

Le Conseil constitutionnel a censuré la taxation exceptionnelle à 75 % de la part des revenus excédant un million d'euros, en invoquant la rupture d'égalité devant l'impôt. Cette taxation devait s'appliquer sur les revenus d'activité des personnes physiques et non des foyers fiscaux. De ce fait, pour un même revenu global, un foyer y aurait été assujéti ou non selon la répartition de ce revenu entre ses membres : un ménage dont chaque conjoint gagne 900 000 euros en serait exonéré, mais pas un ménage dont l'un gagne 1,8 million d'euros et l'autre ne gagne rien. Le dispositif a donc été rejeté au motif de «*méconnaissance de l'égalité devant les charges publiques*». Les quelque 1 500 personnes concernées qui gagnent plus de 70 fois le Smic peuvent être soulagées, le Conseil constitutionnel veille sur le respect de l'égalité des contribuables, en l'occurrence des plus riches.

Plus exactement, il veille sur l'égalité devant l'impôt des foyers fiscaux, pas des contribuables (car deux personnes gagnant chacune 1 million d'euros ne paient généralement pas le même impôt). Rappelons qu'en France, l'impôt est calculé sur le revenu du foyer (couple marié ou pacsé, ou célibataire). La France, le Luxembourg et le Portugal restent les seuls pays de l'OCDE avec ce système d'imposition conjointe obligatoire, la tendance des vingt dernières années étant son abandon et l'adoption de l'imposition séparée (calculée sur le revenu des personnes physiques) jugée en général plus juste. La prise en compte de la famille existe toujours, mais elle se fait par la politique familiale et ne passe plus par la fiscalité.

L'impôt sur le revenu étant - à juste raison - progressif, son montant diffère selon que le couple est imposé conjointement ou séparément (sauf si les revenus des conjoints sont égaux). L'imposition commune, en moyennant les deux revenus, réduit le taux d'imposition effectif du couple. Plus les revenus des conjoints sont différents, plus ils sont favorisés par l'imposition commune, ce qui fait dire au fiscaliste Thomas Piketty [*chroniqueur* à Libération, ndlr] qu'elle agit comme une prime à l'inégalité.

Autre inégalité, liée à la précédente, celle entre les femmes et les hommes. L'imposition commune fait que chaque conjoint, quel que soit son revenu per-sonne, se voit imposé au taux effectif d'imposition du foyer. Comparée à l'imposition séparée, elle augmente donc le taux d'imposition du conjoint à faible revenu, et à l'inverse diminue celui du conjoint au revenu le plus fort. Comme, dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui ont les revenus les plus faibles, ce système agit comme une discrimination indirecte envers elles. Il ne satisfait pas à l'exigence d'égalité de traitement des femmes et des hommes devant l'impôt. De plus, il agit comme un frein à l'emploi des femmes en pénalisant celles qui ont un travail rémunéré par rapport à celles qui sont au foyer. Ce constat est connu, le Conseil des prélèvements obligatoires rappelait dans un rapport de 2011 *«le niveau élevé de taxation qui pèse sur le revenu du conjoint qui gagne le moins, en comparaison du niveau qui s'appliquerait si l'intéressé-e était célibataire ou si l'imposition était séparée. Il en résulte une moindre incitation à obtenir des revenus d'activité»*.

Veiller à l'égalité devant l'impôt prend donc un sens différent et souvent contradictoire selon qu'on s'intéresse à l'égalité des contribuables ou à celle des foyers fiscaux. Le Conseil constitutionnel a choisi de ne se préoccuper que des foyers fiscaux (et pas des plus pauvres) sans interroger le cadre actuel d'imposition conjointe qui traite pourtant de manière inégalitaire, on vient d'en rappeler quelques exemples, nombre de contribuables, en particulier les femmes. Si l'idée était de brandir un noble motif, l'égalité, pour éviter une mise à contribution des très riches, c'est gagné. Notons tout de même que la taxation à 75 % était très insuffisante pour rendre réellement l'impôt plus juste : avec le seuil de 1 million d'euros, elle ne touchait que très peu de gens, elle était exceptionnelle et ne concernait que les revenus du travail mais pas ceux du capital.

On aurait apprécié que le Conseil dit des «Sages» se préoccupe plus largement d'égalité. Dans une déclaration de 2005, il rappelait la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui définit l'impôt comme une *«contribution commune»* qui doit être *«également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés»*. Aujourd'hui, au nom de l'égalité devant l'impôt, les «Sages» renoncent à la faculté de contribution de citoyens qui gagnent 70 fois le Smic ! Mais quid de l'inégalité devant l'impôt qui touche, par exemple, des femmes gagnant le Smic : l'une, célibataire, ne sera presque pas imposée ; une autre, mariée, le sera au taux de 6,6 % si son conjoint gagne deux fois le Smic, et de 11,6 % si son conjoint gagne quatre fois le Smic. Le système fiscal ne devrait-il pas reconnaître les individus adultes comme autonomes, indépendamment de leur statut familial ?

Ce n'est pas le choix de l'Etat français qui se base sur l'hypothèse qu'un couple partage ses ressources. Rien ne lui permet pourtant d'anticiper la mise en commun des revenus d'un ménage, qui serait une condition a minima pour justifier un impôt commun. Il semble d'ailleurs, selon les rares enquêtes réalisées sur cette question, que le plus souvent cette mise en commun n'existe pas. Au-

delà, et aussi gênant : l'évolution fréquente de la famille - séparations et recompositions officialisées ou non, augmentation des foyers monoparentaux et des couples homosexuels - rend inadéquate et hasardeuse toute fiscalité qui ne se base pas sur les personnes. Il serait temps de mobiliser l'exigence d'égalité devant l'impôt... au-delà du motif d'en préserver les plus riches ! La période actuelle rend nécessaire de repenser la fiscalité afin de la rendre plus juste, donc plus progressive, pour imposer les citoyens vraiment en fonction de leur capacité et taxer les revenus du capital au moins autant que ceux du travail.

17 - Après la burqa pour femmes, voici les œillères pour hommes ! - GQ magazine

La journaliste du GQ français qui rapporte l'information publiée par The Times of Israël jubile: «J'en avais rêvé pour tous ces hommes qui accusent les femmes de les "tenter" (on fait ça, tous les matins: tiens, comment tenter les mecs aujourd'hui? Plutôt jean? Plutôt pull?): au lieu de raboter le corps des femmes sous des turbans, perruques, voiles ou autres vêtements "modestes", aveuglons les hommes.»

De quoi s'agit-il au juste ? La réponse est inattendue: des juifs ultra-orthodoxes ont eu l'idée de lancer des lunettes pour hommes, qui brouillent leur vue, histoire de leur faire éviter les grandes affiches publicitaires aguicheuses où l'on voit de belles jeunes femmes souvent dénudées vanter tel ou tel produit commercial. En fait, il s'agit simplement d'autocollants semi-transparentes à apposer sur les verres de lunettes, mais plusieurs variantes existent pour les prudes religieux. «Pour 6 dollars, vous éviterez les poteaux et les portes, mais vous n'apercevrez jamais les affiches en 4x3 de lingerie. Pour 32 dollars, vous avez les lunettes entières. Sinon... pour moins de 5 centimes, vous pouvez mettre du scotch sur le haut de vos lunettes» explique GQ.

Sur les réseaux sociaux des pays arabes, la nouvelle relayée avec humour fait jaser. «Les fondamentalistes juifs ont surpassés les islamistes radicaux qui veulent faire porter la burqa aux femmes», écrit un facebooker marocain. Ce qui n'est pas pour déplaire aux féministes qui s'amusent de constater que pour une fois une mesure liberticide touche avant tout le censeur lui-même. «Tout ça me convient parfaitement. Pour une fois que ce sont les religieux eux-mêmes qui paieront le prix de leur croyance, je valide. S'ils me trouvent répugnante ou impure juste parce que je suis une femme, mais qu'ils règlent le problème tout seuls et sans m'embêter, je survalide. Allez-y, les gars. Créez des abris anti-atomiques, baladez-vous en scaphandre, faites-vous opérer de la cornée. Ce sera beaucoup mieux que de caillasser des petites filles», abonde dans le même sens la journaliste de GQ.

Selon The Times of Israël, le produit est particulièrement apprécié par les ultra-orthodoxes forcés à une certaine promiscuité dans les transports publics avec la gent féminine, notamment dans les cabines d'avion. Le produit ferait un tabac dans le quartier Mea Shearim de Jerusalem connu pour abriter une forte concentration de religieux ultra-orthodoxes. Un article du quotidien Maariv souligne que le produit est accompagné d'une notice encourageant le client à être fier de son achat au lieu d'en être embarrassé en public.

18 - Halte aux expulsions ! Régularisation ! - Organisation de Femmes Egalité - 14 janvier

Il y a celles et ceux qui, après avoir accumulé des richesses, quittent notre pays pour ne pas payer d'impôts.

Et il y a celles et ceux qui, chassés par la misère ou la guerre, quittent leur pays et arrivent en France pour chercher un avenir meilleur. Ceux-là travaillent ici, créent des richesses et se battent pour rester. Pour ces travailleuses et ces travailleurs sans papiers qui ne sont pas déclarés par leurs patrons, la circulaire de Manuel Valls ne donne aucune possibilité d'être régularisés... Ils sont contrôlés, arrêtés et expulsés.

Parmi eux, nous dénombrons des centaines de femmes travaillant au noir. Elles apportent à l'économie et à la société, elles qui nettoient nos immeubles et bureaux, gardent nos enfants,

accompagnent les personnes âgées, font le ménage ou le repassage dans nos maisons, servent dans les restaurants... Ces femmes veulent que leur travail soit déclaré. Elles n'exigent pas d'exonérations de cotisations sociales ; elles ne refusent pas de payer des impôts... : elles travaillent ici, elles vivent ici et elles veulent rester ici. Toutes ces travailleuses sont laissées dans une grande précarité par un gouvernement qui refuse de les régulariser et qui menace de les expulser.

Il a fallu plus de 70 jours de grève de la faim aux femmes et aux hommes sans papiers de Lille pour obtenir vendredi des services préfectoraux un communiqué leur annonçant l'intention d'examiner leurs dossiers avec « bienveillance ». En recourant à une action aussi extrême, qui a mis en jeu leur santé, ils ont voulu faire entendre leur revendication, la régularisation ! Nous n'oublions pas les deux grévistes de la faim qui ont été expulsés vers l'Algérie le 30 décembre. Cette grève de la faim vient d'être suspendue.

Nous sommes solidaires de ces grévistes de la faim de Lille ; nous restons en état d'alerte et exigeons leur régularisation, ainsi que le retour de ceux qui ont été expulsés.

Nous sommes également solidaires de tous ces parents d'enfants scolarisés qui, comme sous l'ancien gouvernement, continuent d'être traqués, sont placés en centre de rétention et finissent par être expulsés.

Cela fait plusieurs années que nos militantes se battent aux côtés des travailleuses sans papiers. Nous restons mobilisées pour exiger l'arrêt des expulsions, la régularisation des travailleuses et travailleurs sans papiers, celle des étudiants, des jeunes majeurs, des enfants scolarisés et de leurs familles, de toutes celles et de tous ceux qui travaillent et vivent ici et qui doivent bénéficier des mêmes droits que nous tous.

COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS

19 - Rencontre-débat sur les Mariages forcés - Maison des Femmes de Paris - 25 janvier

La Maison des Femmes de Paris et Tostan organisent une rencontre/débat sur les mariages forcés avec Voix de Femmes et le RAJFIRE le vendredi 25 janvier de 15h à 17h à la Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton 75012, Métro Reuilly Diderot (ligne 1 ou 8)

Nous débiterons le débat autour de la parution du roman jeunesse « le cœur n'est pas un genou que l'on peut plier » -dont le thème est celui des mariages forcés- avec la présence de Sabine Panet qui a été coécrit ce livre.

20 - Débat « Un siècle des femmes en France » - Paris - 7 février

Fatima Lqlem, Adjointe au Maire de Paris Chargée de l'Egalité femmes/hommes, Maya Surduts, Collectif National Droits des Femmes (CNDF) et toute l'équipe du Réseau de recherche « Marché du travail et genre » (MAGE) ont le plaisir de vous inviter au débat autour du livre Un siècle de travail des femmes en France, de Margaret Maruani, directrice de recherche au CNRS, dirigeante du réseau de recherche « Marché du travail et Genre » (MAGE) et Monique Meron statisticienne, administratrice de l'INSEE et Directrice de projet à l'ESEG (European socioeconomic groups).

Jeudi 7 février 2013, 17h00, Salle de Conférence Jean Dame. Entrée par le centre sportif, 17 Rue Léopold Bellan, 75002 Paris

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>